

Consultations prébudgétaires au Nouveau-Brunswick 2019-2020

Recommandations formulées par l'Association des travailleurs sociaux
du Nouveau-Brunswick



Février 2019

Table des matières

Introduction	3
De quoi voulez-vous que le gouvernement tienne le plus compte lors du rétablissement de la viabilité de nos finances publiques?.....	3
Quel est le meilleur moyen de dynamiser l'activité dans le secteur privé?	4
De quoi voulez-vous que le gouvernement tienne le plus compte au sujet de notre système d'éducation publique?	4
De quels enjeux faut-il tenir compte en réformant le système d'aide sociale?	6
Qu'est-ce qui compte le plus pour vous lorsqu'il est question d'envisager des moyens de réduire la pauvreté et d'offrir des possibilités à tous les gens du Nouveau-Brunswick?	8
Quels aspects des soins de santé publics vous préoccupent le plus?	9
Quelles difficultés et possibilités économiques et financières se présentent à l'horizon, pour lesquelles il faut commencer à nous préparer aujourd'hui?.....	10
Conclusion.....	12
Recommandation visant à rétablir la viabilité de nos finances publiques :	12
Recommandation visant à dynamiser l'activité dans le secteur privé :	12
Recommandations visant l'éducation et la protection de l'enfance :	12
Recommandations visant la réforme de l'aide sociale :	12
Recommandations visant à réduire la pauvreté et à offrir des possibilités à tous :.....	13
Recommandations visant les soins de santé publics :	13
Recommandations visant les difficultés et possibilités économiques et financières pour lesquelles il faut commencer à nous préparer :	13
Sources.....	15

Introduction

Le présent rapport a été préparé par le personnel de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB) en collaboration avec le Comité d'action sociale de l'ATSNB. En tant qu'organisme de réglementation et association de la profession du travail social du Nouveau-Brunswick, l'ATSNB représente plus de 2 000 membres à l'échelle de la province. L'ATSNB s'efforce d'être une association professionnelle qui reflète les valeurs du travail social, donne l'impulsion en matière d'éthique et gagne la confiance du public.

Les travailleuses et travailleurs sociaux assurent un service essentiel au Nouveau-Brunswick dans divers domaines tels que les soins de santé, la santé mentale et la toxicomanie, la protection des enfants et des adultes, la sensibilisation, les organismes sans but lucratif, l'élaboration de politiques et ainsi de suite. Les travailleurs sociaux travaillent chaque jour auprès des gens les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick.

L'ATSNB vise à tenir compte des priorités de ses membres et de sa clientèle en formulant les recommandations qui figurent dans le présent rapport. Le rapport souligne aussi certains des besoins que le gouvernement a cernés et présente des recommandations afin de combler les écarts actuels.

De quoi voulez-vous que le gouvernement tienne le plus compte lors du rétablissement de la viabilité de nos finances publiques?

Le gouvernement provincial a donné un aperçu de sa plateforme et de ses priorités dans le discours du trône présenté le 20 novembre 2018. Selon ce discours, le gouvernement a l'intention d'équilibrer le budget provincial d'ici au mois de mars 2020, au plus tard. Même si l'équilibre budgétaire est un objectif louable, un équilibre entre la gestion des coûts et l'offre de programmes et de services de bonne qualité n'est pas facile à réaliser. Il est essentiel que l'équilibre budgétaire ne soit pas réalisé au moyen de compressions qui touchent les gens les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick. L'ATSNB appuie la décision du gouvernement de lancer des consultations prébudgétaires interactives et espère que le gouvernement tiendra compte de la rétroaction des parties prenantes publiques lorsqu'il prendra des décisions sur les compressions et l'affectation de fonds.

L'ATSNB est en faveur du plan du gouvernement qui vise à stimuler une économie axée sur des emplois verts et fondés sur la recherche. Il est important d'équilibrer l'augmentation de recettes et la prise de mesures écologiques. Dans le discours du trône, le gouvernement privilégie la création et le renforcement de relations de travail avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick. L'ATSNB est d'avis qu'un tel engagement ne doit pas viser uniquement le respect des droits fonciers et des préoccupations liées à l'environnement, mais aussi de l'expertise autochtone dans la prestation de services sociaux dans les collectivités autochtones.

L'ATSNB croit que la viabilité budgétaire découlera d'investissements stratégiques dans des mesures de prévention. Les auteurs d'un projet de recherche intitulé *Effect of Provincial Spending on Social Services and Health Care on Health Outcomes in Canada* ont trouvé que les services sociaux permettent de tenir compte des déterminants sociaux de la santé et constituent une façon de consacrer des fonds aux mesures de prévention afin de changer la distribution de risque au sein de la population. L'investissement dans les services sociaux permet d'améliorer la santé de la population et de réaliser des économies à long terme. Les travailleurs sociaux peuvent jouer un rôle essentiel en appuyant de telles initiatives, car ils travaillent dans une vaste gamme de secteurs et comprennent bien les effets du milieu socioéconomique sur les personnes. Pour assurer la viabilité budgétaire du Nouveau-Brunswick, les gens de la province doivent avoir accès aux ressources dont ils ont besoin pour réduire ou éliminer le recours futur aux soins de santé et aux services sociaux.

Quel est le meilleur moyen de dynamiser l'activité dans le secteur privé?

Le secteur privé joue un rôle important en créant des emplois et de la prospérité au Nouveau-Brunswick. De nombreux travailleurs sociaux offrent des services de counseling dans le secteur privé au Nouveau-Brunswick. Afin d'appuyer les travailleurs sociaux qui exercent au sein du secteur privé, il est essentiel que le gouvernement provincial adopte le projet de loi proposé par l'ATSNB. Le projet de loi prévoit les conditions et les incitatifs permettant aux travailleurs sociaux de constituer des corporations professionnelles. Cela permet de créer une structure au sein de laquelle ces entités du secteur privé peuvent profiter d'avantages fiscaux. Les corporations professionnelles peuvent ainsi assurer un cadre dans lequel des professionnels tels que des travailleurs sociaux peuvent offrir des services à la population dans le secteur privé et réduire les pressions sur le système public.

De quoi voulez-vous que le gouvernement tienne le plus compte au sujet de notre système d'éducation publique?

L'ATSNB félicite le gouvernement de l'accent qu'il met sur l'éducation. L'ATSNB espère que le système d'éducation du Nouveau-Brunswick sera amélioré afin d'offrir à tous les enfants de bases solides en alphabétisation, une éducation financière et une bonne connaissance de concepts importants tels que celui du consentement sexuel. Il incombe au gouvernement de faire en sorte que tous les enfants profitent d'une éducation complète. Pour ce faire, il est essentiel que le programme d'études dans les écoles soit culturellement adapté à la perspective autochtone et que les enfants autochtones puissent voir que le programme d'études tient compte d'eux. Avant d'obtenir leur diplôme, tous les enfants du Nouveau-Brunswick devraient connaître et comprendre les antécédents historiques canadiens d'oppression et de

colonisation. Le gouvernement provincial doit assurer que l'histoire autochtone fait partie du programme d'études provincial et que les histoires autochtones soient entendues. Afin d'assurer un enseignement efficace dans ce domaine, l'ensemble du personnel enseignant doit posséder des compétences culturelles et obtenir une formation convenable afin de communiquer des connaissances complètes et véridiques aux élèves. Le gouvernement doit continuer de favoriser la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.

Même si on veut que chaque enfant réussisse à l'école, l'ATSNB exhorte le gouvernement provincial à tenir compte des facteurs personnels qui peuvent souvent toucher le taux d'alphabétisation des enfants. Selon le *2018 New Brunswick Child Poverty Report Card*, 22,8 % des enfants du Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté et bon nombre d'entre eux vivent largement au-dessous du seuil de la pauvreté. Il s'agit de plus de 31 000 enfants, et les enfants autochtones et immigrants sont surreprésentés. Si le gouvernement a vraiment l'intention d'améliorer les résultats scolaires, il doit d'abord faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick ont accès à des éléments de première nécessité, à un revenu qui permet de vivre, à des aliments sains et à un logement sécuritaire.

Dans le même ordre d'idées, il est essentiel aussi que le gouvernement veille à ce que tous les enfants du Nouveau-Brunswick soient mis à l'abri du danger. Dans son étude intitulée *Examen de l'efficacité du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick*, George Savoury souligne certains des obstacles principaux que les travailleurs sociaux de la protection de l'enfance doivent surmonter en jouant leur rôle. Il est essentiel que le gouvernement augmente le financement consacré à la protection de l'enfance par l'entremise du ministère du Développement social et donne suite aux recommandations présentées par George Savoury. L'ATSNB appuie partiellement les recommandations exposées dans le rapport et exhorte le gouvernement à les mettre en œuvre en temps opportun. Il est essentiel que le travail social soit qualifié de service essentiel et que les postes vacants en travail social soient remplis immédiatement afin d'assurer une dotation suffisante. Il faut donner aux travailleurs sociaux de la protection de l'enfance les outils dont ils ont besoin pour jouer leur rôle important en protégeant les enfants les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick. Qui plus est, il est essentiel que le gouvernement adopte le projet de loi qui sera présenté par l'ATSNB, lequel prévoit les moyens de donner suite à certaines des recommandations qui figurent dans le rapport de M. Savoury. À titre d'exemple, le projet de loi prévoit une procédure qui permettrait aux nouveaux travailleurs sociaux d'être immatriculés plus rapidement. Ils seraient ainsi autorisés à assumer un poste plus tôt. La mesure permettrait de répondre à une pénurie de personnel qui pourra survenir.

Dans le discours du trône, le gouvernement provincial s'est engagé à apporter des modifications à l'actuelle *Loi sur les services à la famille*. L'*Examen de l'efficacité du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick* souligne en outre la nécessité de mettre à jour la *Loi sur les services à la famille* et d'adopter une mesure législative qui porte précisément sur la

protection de l'enfance. Lorsqu'il modifiera la loi actuelle, le gouvernement devra adopter aussi les modifications de lois proposées par George Savoury. Il est essentiel que toute modification de mesure législative soit examinée de divers points de vue et qu'elle tienne compte de l'ensemble de la société actuelle.

L'ATSNB exhorte le gouvernement provincial à offrir un soutien aux Premières nations en élaborant de nouvelles mesures législatives afin de protéger les enfants des Premières nations, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Le Réseau de connaissances des Autochtones en milieu urbain souligne dans *Our history, our stories: Personal narratives and urban aboriginal history in NB* la constatation du recensement de 2016 selon laquelle, dans les provinces de l'Atlantique, cinq sur six personnes qui s'identifient comme personnes autochtones habitent à l'extérieur des réserves ; par conséquent, le gouvernement fédéral n'est pas le seul palier de gouvernement responsable de l'élaboration de politiques portant sur les peuples autochtones.

En outre, le gouvernement doit assurer un financement afin de faire en sorte que l'ensemble de son personnel obtienne des compétences culturelles en suivant une formation en adaptation culturelle. Une telle formation est essentielle ; tout le monde a un rôle à jouer afin que le Nouveau-Brunswick soit sécuritaire et accueillant pour tous. En tant qu'Association qui regroupe plus de 2 000 travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick, l'ATSNB devrait participer étroitement à l'élaboration de nouvelles mesures législatives provinciales. Une telle collaboration est surtout importante pour la modification de la *Loi sur les services à la famille* et l'adoption de nouvelles mesures législatives en matière de protection de l'enfance, car de telles mesures ont une incidence directe sur les travailleurs sociaux et leur clientèle.

De quels enjeux faut-il tenir compte en réformant le système d'aide sociale?

Dans le discours du trône, le gouvernement provincial a pris l'engagement de réformer le système d'aide sociale. Afin qu'une telle réforme soit efficace, il est essentiel que le gouvernement consulte les gens qui ont vécu la situation et tienne compte de leur rétroaction en modifiant le système. Tous les gens du Nouveau-Brunswick doivent avoir accès aux éléments nécessaires à la satisfaction des besoins physiologiques de base, tels qu'un logement et une alimentation saine. La satisfaction de tels besoins fondamentaux pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, que ce soit au moyen de l'aide sociale ou de l'emploi, devrait constituer la priorité absolue de tout gouvernement. À l'heure actuelle, l'aide sociale et le salaire minimum ne permettent pas aux gens de répondre à leurs besoins fondamentaux. Voilà pourquoi l'ATSNB met l'accent sur la nécessité d'un salaire suffisant plutôt qu'un salaire minimum, en plus d'une augmentation des taux d'aide sociale.

Il est important que des modifications soient adoptées afin de favoriser la participation au marché du travail et l'atteinte de l'autosuffisance. Une mesure qui permettrait aux gens de

garder une plus grande partie de leurs revenus tout en touchant des prestations servirait à favoriser la participation au marché du travail et à briser le cycle de l'aide sociale. Même si une telle mesure aide les bénéficiaires de devenir autosuffisants, il est important aussi que la réforme de l'aide sociale vise à offrir un soutien complet aux gens qui ne peuvent pas travailler et à leur permettre de vivre dans la dignité.

Il est important que le gouvernement retienne des programmes qui permettent aux gens du Nouveau-Brunswick d'avoir accès aux avantages médicaux lorsqu'ils occupent un emploi et ne reçoivent plus d'aide au revenu. Dans « Social Assistance in New Brunswick: Origins, Developments, and the Current Situation », les auteurs signalent que les gens du Nouveau-Brunswick peuvent retenir la carte d'assurance-maladie pendant trois ans après avoir reçu l'aide au revenu. Il faut retenir de tels programmes qui fournissent des incitatifs et un soutien aux gens du Nouveau-Brunswick qui veulent faire partie de la population active.

Une réforme complète de l'aide sociale doit viser à étendre la portée de programmes qui facilitent l'accès aux garderies abordables et à augmenter le nombre de garderies agréées dans la province. Un tel accès est essentiel afin de réduire le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté et de favoriser la participation des parents sur le marché du travail.

Si le gouvernement veut faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent intégrer la classe moyenne, il lui incombe de tenir compte de l'importance des initiatives qui misent sur le principe du logement d'abord. Selon le rapport intitulé *Paving the road home: Measures in support of a plan to end homelessness in Fredericton*, les données probantes indiquent que les stratégies qui donnent priorité aux logements peuvent non seulement réduire l'itinérance chronique, mais peuvent l'éliminer, et que, en réalité, il coûte moins cher de résoudre le problème que de l'ignorer et d'accepter la situation. L'ATSNB exhorte le gouvernement provincial à travailler en étroite collaboration avec le Community Action Group on Homelessness afin de donner la priorité aux logements pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Étant donné que le refuge hivernal d'urgence à Fredericton devrait fermer ses portes d'ici quelques mois, il est essentiel que le gouvernement provincial agisse rapidement afin d'assurer que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à un logement. Chaque personne du Nouveau-Brunswick mérite que ses besoins fondamentaux soient remplis, mais il faut avoir une adresse pour toucher les prestations d'aide sociale et les sans-abri de la province ne peuvent donc pas obtenir des fonds pour répondre à leurs besoins fondamentaux. En outre, il est peu probable qu'on puisse occuper un emploi si on ne sait pas où on se couchera chaque soir. Le Community Action Group on Homelessness dit qu'il faut un logement d'abord et le reste suivra. En donnant la priorité au logement, le gouvernement devrait aussi faire des investissements dans l'infrastructure actuelle des logements publics afin que les résidents aient accès à un logement sécuritaire et puissent y vivre dans la dignité.

Qu'est-ce qui compte le plus pour vous lorsqu'il est question d'envisager des moyens de réduire la pauvreté et d'offrir des possibilités à tous les gens du Nouveau-Brunswick?

Il est important que le gouvernement se rende compte de la nécessité d'adopter une mesure législative officielle en matière d'équité salariale au Nouveau-Brunswick. Selon le *Document d'information sur le salaire minimum* publié par le Front commun pour la justice sociale, « La *Loi sur les normes d'emploi* reconnaît le principe de salaire égal pour un travail égal. Elle ne tient pas compte de la discrimination historique et systémique qui fait que plusieurs emplois occupés principalement par des femmes sont moins bien payés que les emplois de même valeur occupés par des hommes. L'écart salarial entre les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick était de 7,4 % en 2017. » Il est important que le gouvernement adopte une mesure législative qui prévoit l'équité salariale dans les secteurs public et privé.

Les gens ayant une incapacité constituent un secteur de la population canadienne qui demeure sous-employé et a un potentiel non exploité. Selon les statistiques qui figure dans le rapport intitulé *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017*, « En 2017, un Canadien âgé de 15 ans et plus sur cinq (22 %) [...] avait au moins une incapacité. » Les incapacités comprennent celles qui sont physiques, intellectuelles ou développementales, les maladies mentales, les troubles d'apprentissage et les incapacités liées à l'ouïe, à la vision, à la flexibilité, à la mobilité, à la douleur et à la mémoire.

Statistique Canada a constaté que, « Parmi les personnes de 25 à 64 ans, celles qui déclaraient avoir une incapacité étaient moins susceptibles d'occuper un emploi (59 %) que celles n'ayant pas d'incapacité (80 %) ». Selon le rapport, « Parmi les personnes avec incapacité de 25 à 64 ans qui n'avaient pas d'emploi et qui n'allaient pas à l'école, deux personnes sur cinq (39 %) étaient des travailleurs potentiels, ce qui correspond à près de 645 000 personnes avec incapacité. » Selon ces constatations, les gens du Canada qui ont une incapacité sont nettement sous-représentés sur le marché du travail et ont un potentiel énorme qui n'est pas exploité. Afin d'appuyer l'emploi, l'ATSNB exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre des programmes et des services qui offrent aux personnes du Nouveau-Brunswick ayant une incapacité un soutien leur permettent de faire partie de la population active. La participation de ces personnes donne l'occasion de combler la pénurie de personnel, d'accroître la productivité et d'offrir une plus grande autonomie financière à un segment de la population qui a été historiquement défavorisé. Le gouvernement devrait donner l'exemple en matière de pratiques équitables d'embauche en veillant à ce que des personnes ayant une incapacité fassent partie de l'appareil gouvernemental.

Quels aspects des soins de santé publics vous préoccupent le plus?

L'ATSNB félicite le gouvernement de mettre l'accent sur l'importance des services de santé mentale pour les gens du Nouveau-Brunswick. Selon le rapport publié en 2017 et intitulé *Waiting your turn: Wait times for Health Care in Canada*, le Nouveau-Brunswick vient au premier rang parmi les provinces canadiennes pour ce qui est d'avoir les attentes les plus longues pour l'accès aux services de santé mentale. La *Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick 2016* accorde au Nouveau-Brunswick la note globale de C et déclare ce qui suit : « Améliorer l'accès en temps opportun aux fournisseurs de soins primaires, aux services de santé mentale et à l'assurance médicaments permettrait aux patients de mieux s'autogérer, et permettrait une meilleure coordination des soins pour les patients, ce qui améliorerait la qualité de vie et réduirait les hospitalisations. »

L'engagement que le gouvernement a pris à l'égard de l'amélioration des services de santé mentale doit aussi s'appliquer aux services en matière de toxicomanie, car les deux domaines sont souvent interreliés. Selon le Profil sur la santé de 2016 intitulé *Les troubles mentaux et les troubles liés à la consommation de substances au Nouveau-Brunswick*, « Tout comme pour les troubles mentaux, les troubles liés à l'utilisation de substances peuvent avoir des composantes biologiques, psychologiques et sociales. » Il constate que plus de 20 % des gens du Nouveau-Brunswick feront face à un problème de consommation d'alcool ou de drogues à un moment donné de sa vie. Il est essentiel que le gouvernement déploie des efforts à l'échelle de la province afin de lutter contre la toxicomanie en investissant dans des programmes de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie et en élaborant des stratégies provinciales à cet égard. Selon *Les troubles mentaux et les troubles liés à la consommation de substances au Nouveau-Brunswick*, ces troubles « touchent des particuliers, des familles, des collectivités, des écoles, des milieux de travail et le système de soins de santé. » L'investissement dans des mesures de prévention et de traitements servirait à apporter d'importantes améliorations dans les deux domaines.

Le gouvernement provincial se rend compte que chaque personne du Nouveau-Brunswick devrait avoir accès aux services médicaux nécessaires qui sont sécuritaires et dispensés en temps opportun. Il est essentiel de recruter des membres du personnel médical dans la province et de les maintenir en poste, mais il est également important que le gouvernement investisse dans des programmes et des services dont l'objet est d'éliminer le besoin d'interventions médicales dans l'avenir. En plus de faire en sorte que les fonds provenant du gouvernement fédéral et réservés aux services de santé mentale soient consacrés à ceux-ci, l'ATSNB exhorte le gouvernement à assurer le financement d'autres postes de travailleurs sociaux en santé mentale dans la province en vue de réduire les attentes et de faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient accès aux services de santé mentale. Le gouvernement provincial doit aussi investir dans d'autres postes de travailleurs sociaux dans le système scolaire pour s'assurer que les enfants et les adolescents du Nouveau-Brunswick aient accès en temps opportun à de tels services professionnels. Le gouvernement peut y arriver en

finançant d'autres postes en travail social par le truchement du système de prestation de services intégrés.

Les services sociaux constituent des mesures de prévention qui peuvent réduire en fin de compte les coûts liés aux soins de santé. Les recherches exposées dans le document intitulé *Effect of Provincial Spending on Social Services and Health Care on Health Outcomes in Canada* montrent que, même si le gouvernement transférait une petite portion du financement des soins de santé aux services sociaux les résultats en matière de santé seraient améliorés au sein de la population sans une modification importante de l'ensemble des dépenses gouvernementales. Selon ces recherches, le transfert de ressources des soins de santé aux services sociaux représente une manière efficace d'améliorer les résultats en matière de santé. L'ATSNB exhorte le gouvernement à redistribuer les fonds actuels afin de privilégier la prévention et les services sociaux.

Puisque le gouvernement provincial s'est déjà rendu compte de l'importance de la santé mentale, l'ATSNB exhorte aussi le gouvernement à étendre le réseau de tribunaux de santé mentale à l'échelle de la province. Les tribunaux de santé mentale offrent aux participants un plan de traitement personnalisé et constituent une solution de rechange progressiste aux mesures punitives qui font très peu pour empêcher la récidive. Selon l'article intitulé « Multidimensional evaluation of a mental health court: Adherence to the risk-need responsivity model », les tribunaux de santé mentale constituent un moyen novateur et efficace de résoudre le problème de la surreprésentation de personnes atteintes d'une maladie mentale dans le système de justice pénale.

Compte tenu du rôle essentiel que jouent les travailleurs sociaux dans la protection et l'aide au public, il est important que le gouvernement investisse dans une stratégie en matière de ressources humaines qui vise le recrutement et le maintien en poste de travailleurs sociaux au Nouveau-Brunswick. Afin que la stratégie soit efficace, des représentants de toutes les professions du secteur de la santé doivent participer à l'élaboration de la stratégie. La mesure doit être prise en temps opportun pour faire en sorte que le domaine du travail social suscite un intérêt suffisant afin de répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick.

Quelles difficultés et possibilités économiques et financières se présentent à l'horizon, pour lesquelles il faut commencer à nous préparer aujourd'hui?

Le Nouveau-Brunswick, province dont la population vieillit au rythme le plus rapide du pays et qui compte le plus grand nombre de personnes âgées, doit prendre des mesures proactives pour répondre aux besoins des personnes âgées. Les personnes âgées constituent 19,5 % de la population du Nouveau-Brunswick, et le pourcentage devrait atteindre 31,3 % d'ici à 2031. *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick* cerne plusieurs

lacunes dans les services offerts aux personnes âgées. De nombreuses personnes âgées occupent un lit d'hôpital en attendant une place dans un foyer de soins. « La recherche indique que, dans les jours qui suivent l'admission d'une personne âgée dans un hôpital, sa mobilité physique et son bien-être mental diminuent considérablement. »

Il faut prendre d'autres mesures novatrices axées sur la collectivité, dans toute la gamme de soins, pour permettre aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick de demeurer chez elles. Il est essentiel que le gouvernement provincial adopte maintenant de telles stratégies et qu'il fournisse un soutien financier aux proches aidants. Il s'agit des personnes non rémunérées qui offrent un soutien aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick et qui sont souvent des membres de la famille ou des amis de la personne âgée. À l'heure actuelle, le Canada compte plus de 8 millions de proches aidants. Selon le *Guide du proche aidant*, « il n'est plus question de se demander si quelqu'un jouera le rôle de soignant, mais plutôt à quel moment. »

Les proches aidants représentent le pilier invisible du système de santé ; en reportant l'admission à un hôpital, à un foyer de soins ou à un foyer de soins spéciaux, les proches aidants permettent d'économiser et d'augmenter la capacité des établissements tout en faisant en sorte que les personnes âgées puissent demeurer plus longtemps chez elles. Selon le rapport de 2017 intitulé *Aînés en transition : cheminements dans le continuum des soins*, si l'on réduisait d'un mois seulement la durée du séjour de chaque nouveau client, près de 1 000 personnes supplémentaires pourraient être servies sans que la capacité du système ait à être augmentée. Il est essentiel que les proches aidants reçoivent un soutien adéquat lorsqu'ils s'occupent de leurs êtres chers chez eux et que ce soutien comprenne une formation et des avantages financiers.

Compte tenu des données démographiques uniques du Nouveau-Brunswick, nous avons la possibilité de jouer un rôle de chef de file dans le domaine du vieillissement et de la création des collectivités propices au vieillissement. Selon *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick*, au sein d'une collectivité-amie des aînés « ces derniers se sentent en sécurité, appréciés et respectés et participent davantage à la vie communautaire. Les collectivités-amies des aînés soutiennent le mieux-être physique et mental des aînés. » Il est important que le gouvernement investisse dans des programmes et des infrastructures que répondent aux besoins des personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

Afin que toutes les personnes âgées du Nouveau-Brunswick reçoivent les soins nécessaires, l'ATSNB exhorte le gouvernement à s'engager à ajouter des postes de travailleurs sociaux dans tous les foyers de soins de la province. Le bien-être psychologique des personnes âgées fait rarement l'objet de discussion ou d'étude. Les questions relatives à la santé mentale ne disparaissent pas à mesure qu'une personne vieillit. En tant que gouvernement qui a pris l'engagement de faire la promotion de services de santé mentale au Nouveau-Brunswick, le gouvernement pourrait répondre à de nombreux besoins et réaliser de nombreuses possibilités s'il employait des travailleurs sociaux dans tous les foyers de soins. Les travailleurs sociaux sont

des plus compétents pour offrir un soutien pendant les transitions, aider les clients à faire face au deuil et répondre aux besoins psychosociaux des pensionnaires et de leur famille.

Conclusion

En résumé, l'ATSNB présente les recommandations suivantes au gouvernement provincial dans le cadre des consultations prébudgétaires pour 2019-2020.

Recommandation visant à rétablir la viabilité de nos finances publiques :

- Que le gouvernement ne réalise pas l'équilibre budgétaire au moyen de réductions dans les services sociaux.

Recommandation visant à dynamiser l'activité dans le secteur privé :

- Que le gouvernement adopte le projet de loi présenté par l'ATSNB afin de dynamiser l'activité dans le secteur privé en permettant aux travailleurs sociaux qui exercent dans le secteur privé d'établir des corporations professionnelles.

Recommandations visant l'éducation et la protection de l'enfance :

- Que le gouvernement fasse en sorte que le programme d'études permette aux enfants de comprendre les antécédents historiques canadiens d'oppression et de colonisation et que le programme fasse état des histoires autochtones.
- Que le gouvernement s'assure que l'ensemble de son personnel, notamment les travailleurs sociaux et le personnel enseignant, possède des compétences culturelles grâce à une formation convenable du point de vue autochtone.
- Que le gouvernement mette l'accent sur les efforts déployés afin de protéger les enfants du Nouveau-Brunswick et de répondre à tous leurs besoins fondamentaux.
- Que le gouvernement augmente le financement des services de protection de l'enfance et donne suite en temps opportun aux recommandations convenables formulées par George Savoury dans le cadre de son *Examen de l'efficacité du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick*.
- Que le gouvernement qualifie le travail social de service essentiel et fasse en sorte que les postes vacants en travail social soient dotés immédiatement.
- Que le gouvernement fasse des investissements nécessaires afin d'ajouter d'autres travailleurs sociaux au système scolaire pour soutenir le personnel enseignant, les familles, les enfants et les jeunes qui ont besoin d'interventions psychosociales.

Recommandations visant la réforme de l'aide sociale :

- Que le gouvernement veille à ce que les programmes d'aide sociale répondent aux besoins fondamentaux des gens du Nouveau-Brunswick et qu'ils réussissent à briser le cycle générationnel de dépendance de l'aide sociale.

- Que le gouvernement maintienne des programmes qui permettent aux gens d’être couverts par un régime gouvernemental d’assurance maladie même s’ils occupent un poste.
- Que le gouvernement appuie des initiatives qui privilégient le logement et donnent priorité à l’élimination de l’itinérance au Nouveau-Brunswick.
- Que le gouvernement augmente le nombre de garderies agréées au Nouveau-Brunswick et de programmes abordables de garde d’enfants dans l’ensemble de la province.
- Que le gouvernement fasse des investissements stratégiques en vue d’améliorer les logements publics actuels.

Recommandations visant à réduire la pauvreté et à offrir des possibilités à tous :

- Que le gouvernement applique une loi sur l’équité salariale dans les secteurs publics et privés et appuie un salaire suffisant plutôt qu’un salaire minimum.
- Que le gouvernement continue de mettre en œuvre des programmes et des services qui permettent aux personnes ayant une incapacité d’obtenir le soutien dont ils ont besoin dans le milieu de travail.

Recommandations visant les soins de santé publics :

- Que le gouvernement améliore les résultats en matière de santé et réalise des économies dans le secteur de la santé en redistribuant ou en augmentant le financement des services sociaux de prévention.
- Que le gouvernement finance d’autres postes de travailleurs sociaux dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie afin de réduire les temps d’attente dans la province.
- Que le gouvernement mette en œuvre une stratégie en matière de ressources humaines pour faire en sorte que le domaine du travail social suscite un intérêt suffisant afin de répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick.
- Que le gouvernement établisse des tribunaux de santé mentale à l’échelle du Nouveau-Brunswick.

Recommandations visant les difficultés et possibilités économiques et financières pour lesquelles il faut commencer à nous préparer :

- Que le gouvernement adopte des stratégies de vieillissement chez soi et reconnaisse le rôle important que jouent les aidants naturels en leur offrant une formation officielle et une rémunération.
- Que le gouvernement investisse dans un projet pilote qui assure aux foyers de soins un financement leur permettant de recruter des travailleurs sociaux qui peuvent offrir aux pensionnaires et à leur famille des interventions psychosociales et du soutien.

Il importe que le gouvernement provincial établisse un budget qui permet de répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick. L’ATSNB est reconnaissante de l’occasion qui lui est

donnée de formuler des recommandations et espère collaborer étroitement avec le gouvernement provincial afin d'y donner suite. Selon le discours du trône, « Une occasion nous est donnée de faire de notre petit coin de pays un très bel exemple pour le monde entier. » Il faudrait y arriver en investissant dans des mesures de prévention qui assureront un avenir meilleur pour les générations futures.

Sources

- Actualité de la CBC (le 12 février 2019). *Fredericton wants 'coherent' homelessness plan from province*. Consulté à l'adresse <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/fredericton-out-of-the-cold-shelter-1.5015321>
- Barua, B. (2017). *Waiting your turn: Wait times for Health Care in Canada*. Rapport publié en 2017. Institut Fraser. 1-88. Consulté à l'adresse <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/waiting-your-turn-2017.pdf>
- Béland, D., et Daigneault, P.-M., éd. (2015). *Welfare Reform in Canada: Provincial Social Assistance in Comparative Perspective*. Toronto : presses universitaires de Toronto. 1-419.
- Campbell, M., Canales, D., Wei, R., Totten, A., Macaulay, W., et Wershler, J. (2015). « Multidimensional evaluation of a mental health court: Adherence to the risk-need responsivity model ». *Law and Human Behavior*. 39(5), 489-502.
- Community Action Group on Homelessness (2016). *Where We Are: Housing First – the rest will follow*. Consulté à l'adresse <https://www.roadhomefredericton.com/our-work1.html>
- Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (2016). *Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick 2016*. Consulté à l'adresse https://www.csnb.ca/fiche-rendement-systeme-sante?_ga=2.53094376.1145227318.1551698938-2050880413.1551698938#.XHOMBihKiUk
- Dutton, D., Forest, P.-G., Kneebone, R., et Zwicker, J. (2018). « Effect of provincial spending on social services and health care on health outcomes in Canada: An observational longitudinal study ». *CMAJ*, 190(3). DOI : 10.1503/cmaj.170132.
- Front commun pour la justice sociale (2018). *Document d'information sur le salaire minimum*. 1-16. Consulté à l'adresse [http://www.frontnb.ca/userfiles/file/Salaire%20minimum_%20Document%20d'information%20Final%20%20\(9-1\).docx.pdf](http://www.frontnb.ca/userfiles/file/Salaire%20minimum_%20Document%20d'information%20Final%20%20(9-1).docx.pdf)
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (1980). *Loi sur les services à la famille* du Nouveau-Brunswick. 1-141. Consultée à l'adresse http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/NB_Family_Services_Act.pdf
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2016). *Guide du proche aidant : Information pratique pour les proches aidants de personnes âgées*. 1-36. Consulté à l'adresse https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social/aines/content/guide_du_proche_aidant.html

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2016). *Les iniquités en matière de santé au Nouveau-Brunswick : Rapport du Bureau du médecin-hygiéniste en chef*. 1-36. Consulté à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/Publications/IniquitesEnMatiereDeSanteNouveauBrunswick2016.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2016). *Les troubles mentaux et les troubles liés à la consommation de substances au Nouveau-Brunswick*. Profils sur la santé. 1-8. Consulté à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/Publications/Profils/ProfilsSurSanteTroublesMentauxConsommationSubstance.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2017). *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick*. 1-66. Consulté à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/Seniors/UneStrategieSurLeVieillissementPourLeNB.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (le 20 novembre 2018). Discours du trône intitulé *La voie vers un meilleur avenir*. 1-13. Consulté à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/discours-du-trone/2018.html>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (sans date). *Programme d'aide sociale*. Consulté à l'adresse https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.10295.Social_Assist%20Once_Program.html
- Groupe de travail du maire sur l'itinérance (sans date). *Paving the road home: Measures in support of a plan to end homelessness in Fredericton*. 1-27. Consulté à l'adresse http://www.fredericton.ca/sites/default/files/mayors_task_force_report_web.pdf
- Human Development Council and Campaign 2000 (2018). *2018 Child poverty report card New Brunswick*. 1-27. Consulté à l'adresse <https://campaign2000.ca/wpcontent/uploads/2018/11/NewBrunswickChildPovertyReportCardNov2018.pdf>
- Institut canadien d'information sur la santé (2017). *Aînés en transition : cheminements dans le continuum des soins*. 1-44. Consulté à l'adresse www.cihi.ca/sites/default/files/document/seniors-in-transition-report-2017-fr.pdf
- Morris, S., Fawcett, G., Brisebois, L., et Hughes, J. (2018). *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017*. Statistique Canada. 1-27. Consulté à l'adresse <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.pdf?st=2kmTkHg>

Réseau de connaissances des Autochtones en milieu urbain (sans date). *Our history, our stories: Personal narratives and urban aboriginal history in NB*. 1-17. Consulté à l'adresse <https://uakn.org/wp-content/uploads/2016/02/Our-History-Our-Stories-NB-online.pdf>

Savoury, G. (2018). *Examen de l'efficacité du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick*. 1-188. Consulté à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/Protection/Child/ExamenDeLefficaciteDuSystemeDeProtectionDeLenfanceDuNouveauBrunswick.pdf>

Shepherd, L., et Wilson, R. (2018). « Introduction: The medicalization of poverty ». *The Journal of Law, Medicine & Ethics*. 46. doi: 10.1177/1073110518804197

Thériault, L., et Lebreton, H. (2015). « Social Assistance in New Brunswick: Origins, Developments, and the Current Situation ». Béland, D., et Daigneault, P.-M., éd. (2015). *Welfare Reform in Canada: Provincial Social Assistance in Comparative Perspective*. 209-221. Toronto: presses universitaires de Toronto.